

Délibération n°005/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation : 22 janvier 2026	Nombre de présents : 59
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de membres en exercice : 78	Nombre de votants : 67
Date d'affichage : 22 janvier 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BERTHEAU Guy, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VUILLEMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CONTE Claude (pouvoir à M. Pouillot), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme WERA), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), DUFOUR Vincent (pourvoir à M. Abry), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Giroux), SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VIGOUROUX Philippe (suppléant M. Bertheau).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, FOUCHER Gérard, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MELLIN Solange, PICARD Christine, PROT Michel, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Financement de l'étude des têtes de bassin versant de la Cheuille et de la Trézée, actuellement orphelines de GEMAPI

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi NOTRe de 2015 et l'obligation pour les EPCI-FP de prendre en compte la compétence GEMAPI sur tout le territoire,
- Considérant l'engagement de la Communauté de communes dans la préservation et la valorisation des milieux naturels et dans la compétence GEMAPI,
- Considérant l'importance de la ressource en eau sur notre territoire,
- Considérant un coût du projet estimé à 40 000 € HT,
- Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 16 octobre 2025,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la GEMAPI,
- Sur proposition de la 3ème Vice-Présidente,

Délibération n°005/2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (60 voix pour et 7 abstentions) :

- Décide la mise en place d'une étude préalable à l'adhésion au Contrat territorial du Giennais en cours sur les CC Berry-Loire-Puisaye et CDC Giennaises,
- Valide le plan de financement de l'étude comme suit :

Financeurs	% du cout total	Montant
Agence de l'eau Loire Bretagne	60,00 %	24 000,00 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	20,00 %	8 000,00 €
CCFP	20,00 %	8 000,00 €
TOTAL	100,00%	40 000,00 €

- Autorise le Président à solliciter toutes les aides financières mobilisables sur ce projet.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
La 3^{ème} Vice-Présidente, Catherine CORDIER

